

30^{ème} SEMI-MARATHON INTERNATIONAL – LES SABLES D'OLONNE

les 27 et 28 mai 2023

1. ÉPREUVES :

Le présent règlement s'applique aux quatre épreuves qu'organise l'association : LE SEMI-MARATHON DES OLLONNES - BP 30050 - 85109 LES SABLES D'OLONNE.

Le 27 mai 2023 :

- LA COURSE DU SOUFFLE, ouverte aux enfants des tranches d'âges définies à l'article 5.

Le 28 mai 2023 :

- **LE SEMI-MARATHON INTERNATIONAL – LES SABLES D'OLONNE**, avec le Label International, est qualificatif pour les Championnats de France de semi-marathon 2024. Il est le **support des championnats de Vendée de semi-marathon 2023**.
- **LE 10 KM** avec le Label Régional, est qualificatif pour les Championnats de France de 10 km 2024.
- **LE 5 KM** avec le label régional, est qualificatif pour les Championnats de France de 2024.

2. PARCOURS :

- **Le semi-marathon** : Son tracé a fait l'objet d'un mesurage officiel selon les normes de WORLD ATHLETICS. Pendant la majeure partie de la course, les athlètes empruntent la promenade de bord de mer et traversent la ville avant de poursuivre leur effort dans un espace plus proche de la nature.
- **Le 10 KM** : Son tracé a fait l'objet d'un mesurage officiel selon les normes de WORLD ATHLETICS. *Son parcours, sur une seule boucle emprunte, en partie, celui du semi-marathon.*
- **LE 5 KM** : Son tracé a fait l'objet d'un mesurage officiel selon les normes de WORLD ATHLETICS. Son parcours, sur une seule boucle, emprunte, en partie, celui du semi-marathon.
- **La course du souffle** : Elle se déroule à l'intérieur du stade de la Rudelière, avenue Rhin et Danube, sur quatre distances, selon l'âge des participants (800, 1 200, 1 600 et 2 000 mètres).

3. DÉPARTS :

- **Le semi-marathon, part le dimanche 28 mai 2023, à 10h30**, avenue du lac, à 300m du site de l'arrivée. Quatre sas sont prévus pour répartir les participants selon leur performance communiquée lors de l'inscription. En l'absence de performance indiquée, par défaut, l'athlète sera positionné dans le quatrième sas « Plaisir ».
 - « Elites », sas réservé aux meilleurs athlètes, hommes et femmes, retenus par l'organisation en fonction de leur performance.
 - « Performance » (jaune) : temps inférieur à 1h45.
 - « Running » (bleu) : temps compris entre 1h45 et 2h00.
 - « Plaisir » (gris) : temps compris entre 2h00 et 2h45. Le temps est limité à 2h45 pour raison de sécurité.

Le départ s'effectuera en une seule vague. Le temps de départ de chaque coureur, quel que soit son sas d'affectation, sera pris lors de son passage sur la ligne de départ (voir article 21).

- **Le 10 KM, part le dimanche 28 mai 2023 à 9h15**, avenue du lac, à 300 mètres du site de l'arrivée. Quatre sas sont prévus pour répartir les participants selon leur performance communiquée lors de l'inscription. En l'absence de performance indiquée, par défaut, l'athlète sera positionné dans le quatrième sas « Plaisir ».
 - « Elites », sas réservé aux meilleurs athlètes, hommes et femmes, sur décision de l'organisateur.
 - « Performance » (jaune) : temps inférieur à 45'.
 - « Running » (bleu) : temps compris entre 45' et 1h00'.
 - « Plaisir » (gris) : temps supérieur à 1h00.

Le départ s'effectuera en une seule vague. Le temps de départ de chaque coureur, quel que soit son sas d'affectation, sera pris lors de son passage sur la ligne de départ (voir article 21).

- Le départ des coureurs handisports-fauteuil, se fera cinq minutes avant les autres concurrents.
- Le départ des joëlettes et fauteuils poussés se fera obligatoirement dans le quatrième sas « Plaisir ».
- **Le 5 KM, part le dimanche 28 mai 2023 à 8h30**, avenue du lac, à 300 mètres du site de l'arrivée.
Le départ s'effectuera en une seule vague. Le temps de départ de chaque coureur, quel que soit son sas d'affectation, sera pris lors de son passage sur la ligne de départ (voir article 21).
- **La course du souffle**, le samedi 27 mai 2023, plusieurs départs à partir de 15h00.

L'organisateur se réserve le droit de différer les heures des départs à titre exceptionnel pour des raisons de sécurité ou liées à la météorologie.

4. ARRIVÉES :

Les arrivées des semi-marathon, 10 KM et 5 KM auront lieu devant le Stade de la Rudelière, 6 avenue Rhin et Danube.

5. COUREURS ADMIS :

Le SEMI-MARATHON, le 10 KM et le 5 KM sont ouverts à tous, licencié(e)s FFA ou non licencié(e)s.

Les coureurs handisports-fauteuils ne sont autorisés que sur l'épreuve de 10km.

CATÉGORIES AUTORISÉES À PARTICIPER ET TEMPS QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024.

Pour le Semi-marathon, le 10 km et le 5km :

Catégories	Né(e)s en	Temps qualificatifs semi		Temps qualificatifs 10 km		Temps qualificatifs 5 km	
		H	F	H	F	H	F
Masters M10	1938 et avant	2h15'	2h30'	60'	70'	28'30"	32'30"
Masters M9	1939 à 1943	2h00'	2h20'	56'	67'	26'30"	31'00"
Masters M8	1944 à 1948	1h55'	2h15'	53'	64'	25'00"	30'00"
Masters M7	1949 à 1953	1h50'	2h10'	50'	60'	23'30"	28'00"
Masters M6	1953 à 1957	1h44'	2h05'	47'	56'	22'00"	26'30"
Masters M5	1959 à 1963	1h40'	2h00'	45'	53'	21'00"	25'00"
Masters M4	1964 à 1968	1h32'	1h57'30"	40'30"	52'	19'00"	24'30"
Masters M3	1969 à 1973	1h27'	1h55'	39'30"	50'	18'30"	23'30"
Masters M2	1974 à 1978	1h22'30"	1h52'	37'	49'	17'30"	23'00"
Masters M1	1979 à 1983	1h20'30"	1h50'	36'30"	47'	17'00"	22'00"
Masters M0	1984 à 1988	1h17'30"	1h47'30"	35'	44'	16'30"	20'45"
Seniors (S)	1989 à 2000	1h15'30'	1h45'	34'15"	43'	16'00"	20'15"
Espoirs (E)	2001 à 2003	1h17'	1h50'	35'	44'	16'30"	20'45"
Juniors (J)	2004 et 2005	1h21'	1h55'	37'	46'	17'15"	21'30"
Cadets (C)	2006 et 2007	Non autorisés		38'	47'	17'45"	22'00"

Pour la Course du souffle :

Catégories	Né(e)s en	Distance de la course
Minimes (M)	2008 et 2009	2000 mètres
Benjamin (B)	2010 et 2011	1600 mètres
Poussin (P)	2012 et 2013	1200 mètres
École d'Athlétique	2014 à 2016	800 mètres

6. INSCRIPTIONS :

Pour le semi-marathon, les inscriptions se font uniquement **par internet avec un paiement sécurisé**, via le site internet www.semimarathondesolannes.fr jusqu'au **dimanche 21 mai 2023 à minuit**. **Aucune inscription ne sera acceptée sur place.**

- Il appartient à chaque coureur de s'assurer du bon enregistrement et de la finalisation de son inscription en consultant le site www.semimarathondesolannes.fr via la plate-forme « NJUKO » (onglet « inscriptions » puis liste des inscrits).
- Les inscriptions peuvent se faire sur présentation d'une licence FFA ou assimilée ou de l'original du **certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course et spécifiant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition**. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- **Les inscriptions sont limitées à 2 300.**

Par application du Règlement national des manifestations running de la FFA, les licences de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) ne peuvent être prises en compte.

Aucune inscription sur place ni par voie postale.

Inscriptions incomplètes :

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions sur internet, ne pourra être régularisé que lors du retrait du dossard (voir article 10). Aucun justificatif ne sera pris en compte entre le 22 et le 26 mai 2023.

Pour le 10 KM et le 5 KM : les inscriptions sur internet se font dans les mêmes conditions que pour le semi-marathon.

- Inscriptions sur place : elles ne seront acceptées **que le samedi 27 mai**, aux heures d'ouverture de la remise des dossards.
- Pour l'inscription des mineurs, l'autorisation parentale sera validée en ligne. Pour les inscriptions sur place, elle est à télécharger sur le site www.semimarathondesolannes.fr, à compléter, signer et à remettre lors du retrait du dossard.
- **Les inscriptions sont limitées à 1 300 sur le 10km et à 300 sur le 5km.**

Pour la course du souffle, l'inscription est possible par internet, sur le site www.semimarathondesolannes.fr, **du 1^{er} avril au 21 mai 2023 à minuit**, ou le jour de la manifestation, **le samedi 27 mai 2023**, au stade de la Rudelière, à partir de 14h00.

L'inscription devra être accompagnée de l'autorisation parentale. Pour les inscriptions par internet, l'autorisation parentale sera validée en ligne. Pour les inscriptions sur place, elle est téléchargeable sur le site www.semimarathondesolannes.fr ; mais elle peut également être rédigée sur papier libre, et présentée le jour de la course.

Inscriptions incomplètes :

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions sur internet, ne pourra être régularisé que lors du retrait du dossard (voir article 10). Aucun justificatif ne sera pris en compte entre le 22 et le 26 mai 2023.

7. DROITS D'INSCRIPTIONS :

Pour le semi-marathon :

- Jusqu'au **dimanche 30 avril 2023 inclus** : 20€ ; réduits à 13€-pour les licencié(e)s FFA.
 - A partir du **lundi 1^{er} mai 2023**: Majoration de 5€.
 - Le **dimanche 21 mai 2023 à minuit** : Clôture des inscriptions en ligne.
- Aucune inscription sur place ne sera acceptée.**

Pour le 10km :

- Jusqu'au **dimanche 30 avril 2023 inclus** : 16€ ; réduits à 10€ pour les licencié(e)s FFA.
- A partir du **lundi 1^{er} mai 2023**: Majoration de 5€.
- Le **dimanche 21 mai 2023 à minuit** : Clôture des inscriptions en ligne.

Les inscriptions sur place sont acceptées le samedi 27 mai 2023 avec une majoration de 5€.

Pour le 5km :

- Jusqu'au **dimanche 30 avril 2023 inclus** : 16€ ; réduits à 10€ pour les licencié(e)s FFA.
- A partir du **lundi 1^{er} mai 2023**: Majoration de 5€.
- Le **dimanche 21 mai 2023 à minuit** : Clôture des inscriptions en ligne.
- **Les inscriptions sur place sont acceptées le samedi 27 mai 2023 avec une majoration de 5€.**

Remboursement des droits d'inscription :

En cas de demande d'annulation d'une inscription, le remboursement est possible :

- jusqu'au dimanche 23 avril 2023, sans justificatif.
- du 24 avril au 21 mai, date de clôture des inscriptions, sur présentation d'un certificat de contre-indication médicale.

A partir du 22 mai 2023, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Reste à charge pour chaque inscription, un euro de frais de gestion, perçu par la société gérant les inscriptions en ligne.

Pour la course du Souffle :

- L'inscription est gratuite.

8. MARCHE NORDIQUE OU ATHLETIQUE :

Pour des raisons de sécurité, les pratiquants de la marche nordique ou athlétique ne sont pas admis.

9. HANDISPORTS :

Pour des raisons liées à la configuration du parcours, les handisports fauteuils sont autorisés à participer uniquement au 10km.

10. RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards ne pourra se faire que sur présentation :

- de la **carte de retrait**, au format papier ou numérique, à télécharger après l'affectation des dossards, à compter du 23 mai 2023 ; et ce, à la condition que le dossier d'inscription soit complet.
- d'une **pièce d'identité** officielle (carte d'identité ou passeport).

Les coureurs dont l'inscription est incomplète, devront se présenter au guichet prévu à cet effet, munis de leur justificatif manquant (licence, certificat médical valide tel précisé à l'article 6) et d'une pièce d'identité officielle pour valider leur inscription et obtenir leur carte de retrait.

Le retrait du dossard par une tierce personne sera possible sur présentation de la carte de retrait, de l'accord écrit de l'athlète, de la copie d'une pièce d'identité officielle de l'athlète, ainsi que d'une pièce d'identité officielle de la personne effectuant le retrait. **Cette disposition sera suspendue en cas de contraintes sanitaires.**

Lieu et horaires du retrait des dossards :

- Le retrait des dossards se fera avenue Rhin et Danube au stade de la Rudelière, dans la salle des réceptions, à l'étage.

Si les contraintes sanitaires l'imposent, le pass sanitaire sera exigé à l'entrée du stade.

La carte de retrait attestant une inscription complète sera exigée pour accéder à la zone de retrait des dossards.

- Les horaires : ○ le samedi de 10h00 à 19h00.
 ○ le dimanche de 7h30 à 9h45.

Au-delà de ces horaires, aucun dossard ne sera distribué.

11. PORT DES DOSSARDS :

Le dossard fourni par l'organisateur devra être fixé sur la poitrine par quatre épingles et devra rester lisible dans son intégralité pendant toute la course. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner la disqualification de l'athlète.

12. RÉTROCESSION DES DOSSARDS :

La rétrocession des dossards est interdite. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. En pareille situation, l'organisation se dégage de toute responsabilité. Le bénéficiaire de la rétrocession sera exclu du classement.

13. MISE HORS COURSE :

Sur le semi-marathon :

- Pour des raisons de sécurité, le temps maximum autorisé est de 2h45'. Les coureurs qui passeront le panneau indiquant le 15ème km dans un temps supérieur à 1h52' (temps officiel comme précisé à l'article 21) seront mis hors course. Le dossard avec sa puce électronique leur sera retiré.
S'ils le souhaitent, ils pourront poursuivre leur effort, en dehors de la course, sous leur propre responsabilité et en respectant le code de la route.

Sur le 10 KM et le 5 KM :

Le temps limite imposé pour le 10km est de 1h30' (temps officiel comme précisé à l'article 21).
Il n'y a pas de temps limite imposé pour le 5 KM.

Sur toutes les courses, le médecin de l'épreuve pourra mettre « hors course » tout concurrent dont la santé lui semblera compromise par l'effort accompli.

L'accompagnement des coureurs par des vélos ou tout autre moyen de locomotion est strictement interdit sous peine de disqualification de l'athlète accompagné.

Pour des raisons de sécurité, le port de casques audio et/ou d'écouteurs est interdit dès l'entrée dans les sas.

14. CLASSEMENTS :

Pour les 5km et 10km, il sera établi un classement individuel toutes catégories confondues et un classement par catégories.

Pour le semi-marathon, seront présentés séparément :

- un classement individuel toutes catégories confondues.
- un classement par catégories.

Validation des résultats :

Les classements seront définitifs trente minutes après avoir été portés à la connaissance des participants. Les réclamations seront reçues au podium par le juge-arbitre.

Pour chacune des courses, les classements seront disponibles sur le site www.semimarathondesolannes.fr.

15. RÉCOMPENSES :

Pour le semi-marathon, le 10km et le 5km :

Un tee-shirt sera offert aux coureurs inscrits au semi-marathon, au 10km et au 5km. La taille demandée lors de l'inscription sera assurée en fonction des quantités disponibles. Elle ne pourra pas être modifiée.

Pour la course du souffle :

La course du souffle ne fera l'objet d'aucun classement individuel. Un lot sera remis à chaque participant.

16. PRIMES :

Pour le semi-marathon

Les primes ci-après énoncées seront attribuées aux participants du semi-marathon sur la base du classement général. Les primes seront bloquées pour les coureurs soumis à un contrôle anti-dopage dans l'attente des résultats. Si le contrôle s'avère positif, le classement sera modifié en conséquence et les primes s'adapteront au nouveau classement.

- **Prime au record :**

L'athlète qui établira le nouveau record de l'épreuve percevra une prime de 300€, cumulable avec celle attribuée au classement.

Record Homme de l'épreuve : Yohan DURAND en 1h03'17" en 2021.

Record Femme de l'épreuve : Fatiha KLILECH-FAUVEL en 1h13'12" en 2007.

- **Primes attribuées en euros selon le classement toutes catégories confondues (scratch) :**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Hommes	700	500	400	300	200	150	100	50	50	50
Femmes	700	500	400	300	200	150	100	50	50	50

- **Classement régional**, ouvert aux personnes licenciées ou domiciliées dans la ligue des Pays de la Loire. Les primes ne sont pas cumulables avec celles du classement toutes catégories confondues.

	1	2	3
Hommes	150	100	50
Femmes	150	100	50

Pour le 10 KM :

Primes attribuées en euros selon le classement toutes catégories confondues :

L'athlète qui établira le nouveau record de l'épreuve percevra une prime de 100€, cumulable avec celle attribuée au classement.

Record Homme de l'épreuve : Aziz BOUKEBAL en 31'12" en 2022.

Record Femme de l'épreuve : Catherine THOMAS-PESQUEUX en 36'49" en 2022.

	1	2	3	4	5	6
Hommes	300	200	150	100	50	50
Femmes	300	200	150	100	50	50

Pour le 5 KM :

Des lots sont offerts aux trois premiers.

17. PODIUMS :

La cérémonie des récompenses se déroulera sur le podium, face à la ligne d'arrivée.

Les athlètes récompensé(e)s devront être présent(e)s à la cérémonie de remise des récompenses pour recevoir leurs primes et trophées. En cas d'absence, les primes et trophées resteront acquis à l'association organisatrice.

18. SÉCURITÉ – ANNULATION :

Le parcours sera sécurisé dans sa totalité.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID, les dispositions du présent règlement peuvent être modifiées afin de prendre en compte les dispositions gouvernementales et fédérales.

En cas de force majeure, sur requête de l'autorité administrative, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance rendant impossible le déroulement de la manifestation ou mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association organisatrice se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter la course. En cas d'annulation avant le jour de la manifestation, il sera procédé au remboursement des inscriptions.

19. DISPOSITIONS SANITAIRES LIEES A LA COVID :

Selon les dispositions préfectorales liées à la crise sanitaire de la COVID 19, en vigueur le jour de la manifestation :

- **Le pass sanitaire pourra être exigé** pour les coureurs et les spectateurs ; et notamment pour le retrait des dossards.
- **Le port du masque pourra être imposé** pour tous.

20. SIGNALISATION :

Pour le semi-marathon, le 10km et le 5 km, tous les kilomètres seront indiqués par des panneaux au bord du parcours.

21. CHRONOMÉTRAGE :

L'enregistrement des temps s'effectuera par transpondeurs avec la Société IPITOS. Les temps pris en compte seront ceux réalisés sur la base du temps réel ; c'est-à-dire, les temps compris entre les passages sur la ligne de départ et celle d'arrivée.

Le temps officiel, celui écoulé entre le coup de pistolet et le franchissement de la ligne d'arrivée sera également indiqué sur la feuille des résultats.

Pour une bonne garantie des résultats, des points de contrôle seront disposés sur le parcours. Les temps de passages seront enregistrés et remis aux juges-arbitres de la FFA, en charge de contrôler les épreuves.

22. RAVITAILLEMENT – RAFRAICHISSEMENT :

Les points de ravitaillement et de rafraichissement seront disposés conformément au Règlement national des manifestations running de la FFA, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur le jour de l'épreuve.

Leurs positionnements sont indiqués sur les plans des parcours.

Après le passage de la ligne d'arrivée, les coureurs recevront un ravitaillement à emporter.

23. SERVICE MÉDICAL :

La couverture médicale est assurée par des médecins, des kinésithérapeutes, des infirmières et le concours de la Protection Civile. Un service d'ambulances privées est également affecté à l'organisation. L'association organisatrice de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'accident et/ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante des concurrents.

24. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :

À l'issue de l'épreuve, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par le médecin désigné par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les athlètes refusant de se présenter à ce contrôle s'exposeront aux sanctions prévues en la matière. Ils seront d'office exclus de tout classement.

25. DOUCHES – VESTIAIRES :

En raison du nombre d'athlètes attendus, il n'y aura pas de douches et de vestiaires mis à la disposition des participants.

26. DÉPÔT DE SACS SURVEILLÉ :

Les participants pourront déposer gratuitement leurs effets personnels dans un espace gardé, aménagé à cet effet. Le dépôt d'objets de valeur est à exclure. Les dépôts et retraits des sacs s'effectueront uniquement sur présentation du dossard. En cas de dommage aux objets déposés, l'association ne pourra en être tenue responsable, sans recours possible de la part du déposant.

La mise en place de ce point de dépôt reste subordonnée au protocole sanitaire en vigueur le jour de l'épreuve.

27. ASSURANCES :

La responsabilité civile de l'organisation est couverte par une police individuelle accident souscrite auprès de l'agence MMA PARPAILLON-BASSET - 78 avenue Alcide Gabaret – BP 60167 – 85105 Les Sables d'Olonne Cedex « Contrat M.M.A ASSOCIATION n°107354408 ». Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les non licenciés doivent être couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite à titre personnel.

28. HÉBERGEMENT :

S'adresser à l'Office du Tourisme des Sables d'Olonne, Centre des Congrès « Les Atlantes » - 1 Promenade Joffre - BP 20146 - 85104 Les Sables d'Olonne Cedex.

Tél. 02 51 96 85 85. - Internet : www.lessablesdolonne-tourisme.com - E-mail : info@lessablesdolonne-tourisme.com

29. DROIT À L'IMAGE :

Les participants à une des épreuves ou leur représentant légal, autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la manifestation, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi ; et ce, sans contrepartie financière.

30. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

Conformément à la loi du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'association, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de le signaler par courrier ou par message électronique en indiquant son nom, son prénom et son adresse.

En validant son inscription en ligne, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses applicables au jour de la course.